

# Tartagueule

à la récré



N° 127 septembre 2017 Bulletin de la CNT Éducation Rhône et Ain avec le soutien de la CNT- PTT

## Réforme du Code du Travail, la machine de guerre anti-sociale est En Marche !

Apparu en 1910, après de longues années de lutte par les travailleurs syndiqués, le code du travail a été créé pour contrecarrer les abus du patronat (salaires de misère, louage, travail à la tâche... ). Aujourd'hui, fort d'un rapport de force défavorable aux travailleurs, le patronat veut sa revanche. Depuis des années, il appelle de ses vœux une réforme du code du travail qui, au nom de la lutte contre le chômage, a pour objectif inavoué de réduire les droits des salariés par la destruction du CDI, la réduction des salaires, une attaque en règle contre les chômeurs, la facilitation des licenciements à moindre coût ou encore la fin du compte pénibilité. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a décidé de prescrire par ordonnance un nouveau Code du Travail basé sur l'inversion de la hiérarchie des normes, la diminution du rôle des prud'hommes et la limitation des recours possibles ainsi que la fusion des instances représentatives du personnel.

En effet, Le contrat de travail se définit sur trois niveaux ainsi hiérarchisés : la loi, la branche et l'entreprise. La principale mesure de la loi travail vise à contourner les accords collectifs de branche pour les rendre négociables au sein de l'entreprise. Ainsi, les conditions de travail, le temps de travail, les catégorisations, l'échelle des salaires deviendraient négociables entreprise par entreprise. L'esprit de la loi est de rendre modifiable ce qui ne l'était pas, de transférer à l'échelon inférieur, là où le rapport de force est le plus défavorable aux salariés et le moins protecteur, des pans entiers de la loi. Ces changements entraîneront la dérégulation du marché du travail qui permettra aux entreprises de contourner les garanties collectives et d'imposer aux salariés des contrats de travail bien moins avantageux et revus à la baisse. Selon la même

logique, des dispositions qui relèvent de la loi seront transférées aux branches.

Pour rendre possible tout cela l'objectif est aussi de pouvoir contourner les organisations syndicales en court-circuitant leur rôle de négociateur au cas où elles s'opposeraient à ces accords d'entreprises. D'une manière général, les dispositions de la loi travail vise à redéfinir unilatéralement le rôle du syndicalisme et a réduire ses droits et ses prérogatives. Il en va ainsi de la fusion des institutions représentatives du personnel ou de l'usage du référendum d'entreprise.

Pour clôturer le tout, à défaut de protéger les salariés, la loi travail protégera les patrons, en plafonnant les indemnités prud'homales en cas de licenciement jugé abusif. Un employeur pourra tranquillement provisionner et anticiper ce que lui coûtera un licenciement illégal. La loi Travail va renforcer l'impunité patronale en diminuant encore le pouvoir des Prud'hommes et les possibilités de recours face aux licenciements abusifs en faisant que les niveaux de condamnations financières fixés seront limités. En gros, le patron pourra licencier «à la tête du client» , sans avoir trop à déboursier de sa poche ! D'autant plus que l'obligation de motiver la lettre de licenciement est supprimée, permettant ainsi d'inventer un motif a posteriori en cas de contestation. Comme pour le Code du Travail, l'objectif de Macron et du Medef est de faire des Prud'hommes une coquille entièrement vide, laissant les salarié-e-s seuls face à l'impunité patronale !

Enfin, parallèlement à cette casse sociale, de nombreuses attaques sont destinées à la fonction publique visant à démanteler les services publics (voir au verso).

**Mardi 12 septembre journée nationale de mobilisation**  
**Toutes et tous en grève et dans la rue !**  
**Manifestation à 11h30 de la Manufacture des tabacs à la place Bellecour**  
**On lâche rien !**  
**Abrogation de la loi Travail !**



## LA FONCTION PUBLIQUE PAS EN RESTE DERRIÈRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES, LA CASSE DU STATUT

Ce projet d'une deuxième loi Travail n'est qu'une première étape avant celui de la casse de la fonction publique.

La logique ? Attaquer le droit du travail privé et, une fois la loi passée, s'attaquer aux fonctionnaires pour leur appliquer les mêmes mesures en les présentant comme des privilégiés par rapport aux travailleurs du privé. N'oublions pas que c'est cette stratégie qui avait été mise en œuvre pour les retraites, par exemple.

En attendant Macron a été claire : «500 000 fonctionnaires vont partir à la retraite. Sur la fonction publique d'État et territoriale, 120 000 ne seront pas remplacés» et il fait également partie de ceux qui pensent que le service public coûte «trop cher à l'État» ou que le statut de fonctionnaire ne serait «plus adéquat».

### LA FIN DES 35H POUR LES FONCTIONNAIRES

Depuis longtemps, nombre de politiques ont comme projet de revenir sur les 35h, y compris pour les fonctionnaires. Macron ne fait pas exception en la matière, dans son programme, derrière l'idée de développer «de nouvelles façons de travailler» pour les fonctionnaires c'est le temps de travail qui est en ligne de mire.

### LE RÉTABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE

Toujours au nom de l'égalité public/privé, Macron a également promis de rétablir le jour de carence avant d'être pris en charge par l'assurance maladie pour les agents en arrêt.

Mais cela ne tient pas compte de la réalité car une grande partie des entreprises prennent en charge les jours de carence de leurs salariés. En instaurant un jour de carence pour les fonctionnaires, ces derniers seront donc traités comme la minorité de salariés du privé les moins bien indemnisés. De plus, lors de la dernière tentative du rétablissement du jour de carence dans la fonction publique, si les arrêts maladie de courte durée avaient effectivement diminué, les arrêts de longue durée n'avaient pas tardé à exploser. Un petit cadeau pour les patrons, un poison pour la sécu.

### VERS LA FIN DU POINT D'INDICE

Concernant les salaires des fonctionnaires, fini aussi la «parenthèse» de 2016 avec une bien faible revalorisation de 1,2 % du point d'indice. A l'issue des premières rencontres entre syndicats de la fonction publique et gouvernement les orientations sont claires : il n'y aura pas de hausse de la valeur du point d'indice en 2017 et un rendez-vous salarial annuel n'est pas envisagé avant 2018.

Suppressions de postes et gel du point d'indice ont tous un air de déjà-vu...

Ce que cherche à faire Macron est dans la lignée des politiques et des contre-réformes que nous subissons depuis des années : pousser jusqu'au bout la transformation managériale des secteurs publics, instaurer le modèle de l'entreprise dans les institutions publiques avec son corollaire de «rentabilité», de «performance» et de course à la valorisation, au détriment du service public.

Le rêve final de Macron ? Que le Code du travail broyé par ses réformes soit applicable à la fonction publique.

## Pas de rentrée dans les écoles vaudaises !

Après une mobilisation à partir d'avril, avec notamment 2 journées de grève très majoritaires, au moins 12 écoles de Vaulx-en-Velin ne feront pas la rentrée lundi 4 septembre. En effet, au printemps les enseignant-e-s du primaire à Vaulx ont tiré la sonnette d'alarme car malgré le classement REP+ (niveau le plus élevé de l'éducation prioritaire) les moyens n'ont cessé de diminuer depuis une dizaine d'années. Et pire avec le coup de comm du ministre de l'éducation nationale et ses classes de CP à 12 l'ensemble des écoles ont perdu les PDMQDC (enseignant plus de maître que de classe, qui permettait de prendre en charge les élèves en grande difficulté et de mener des projets innovants), et les effectifs sur les niveaux, autre que le CP, peuvent atteindre 27.

Il faut ajouter à cela la fin des contrats aidés, qui sur la forme n'étaient pas défendables au vu de l'extrême précarité qu'ils engendraient, mais permettaient d'assurer des missions essentielles auprès des élèves en situation de handicap tout comme dans la gestion administrative des écoles.

Le lundi 4 septembre, Macron et son ministre sera dans une école REP+ à Forbach pour tenter de faire croire que leurs décisions prises à la va vite sont pertinentes. Le coup de com' ne cachera pas le fait qu'ils sont en train d'enterrer les aides apportées aux enfants des quartiers populaires.



« Tartagueule à la récré », comme l'ensemble des publications de la CNT, est rédigé et maqueté par des militant-e-s après leur journée de travail. Notre syndicat, refusant toute bureaucratisation, fonctionne sans permanents et sur la base de la rotation des tâches, afin que chacun-e s'implique concrètement dans la vie du syndicat.

Pour rester en contact avec la CNT, recevoir des Tartagueule ou adhérer, envoyez-nous un mail à [educ69@cnt-f.org](mailto:educ69@cnt-f.org)

